

Le PRÉSIDENT : Il est peu probable que nous fassions un rapport bientôt de sorte que le témoin aura tout le temps voulu.

M. LENNARD : C'est ce que je veux dire.

M. WINKLER : J'ai une dernière question à poser et j'aimerais profiter de la présence ici du Dr Crawford pour le faire. J'aimerais demander au docteur, — j'ai peut-être déjà demandé cela et je l'ai oublié, — s'il estime que les traitements de physiothérapie qui se donnent dans nos hôpitaux pour anciens combattants répondent pleinement aux besoins ?

Le PRÉSIDENT : Vous le placez dans une situation difficile.

M. WINKLER : Non, monsieur, pas du tout.

Le Dr CRAWFORD : Je crois pouvoir répondre à la question, monsieur le président, en disant que, selon moi, les services de physiothérapie de nos hôpitaux sont suffisants pour accomplir tout ce que la physiothérapie peut accomplir.

Les deux témoins vont sans doute riposter immédiatement qu'ils peuvent accomplir des choses que la physiothérapie ne peut pas accomplir. C'est peut-être vrai.

M. WINKLER : Vous avez répondu à ma question, docteur.

Le Dr CRAWFORD : Oui, mais je dois, je pense, amplifier un peu ma réponse, si vous me le permettez, car d'autres services sont en cause, les services de la psychiatrie, de la médecine générale et ainsi de suite; ils sont tous en cause.

Si l'on considère l'ensemble des traitements offerts aujourd'hui dans les hôpitaux, je puis dire sans crainte que, selon moi, nos hôpitaux, en utilisant les facilités existantes, peuvent obtenir les mêmes résultats qui peuvent s'obtenir n'importe où ailleurs.

M. PETERS : Pourquoi le docteur se refuserait-il à prescrire un traitement de chiropratique plutôt qu'un traitement de physiothérapie à l'hôpital ? Nous savons que l'un se donne à l'hôpital, mais non l'autre. Mais si l'un se donne à l'extérieur, pourquoi vous refusez-vous à le recommander quand vous recommandez l'autre à l'hôpital, si les deux donnent les mêmes résultats ?

Le Dr CRAWFORD : Cela demande une réponse assez longue, mais je vais tâcher d'être aussi bref que possible. Voici, mes fonctions sont d'assurer le bon fonctionnement d'un service de traitement. Je suis tout à fait disposé à me donner toute la peine voulue pour assurer à ce service la plus grande efficacité possible. Pour ce faire, je compte présentement sur les membres de la profession médicale proprement dite. Nous croyons avoir choisi, à travers le pays, les médecins les plus compétents que nous puissions trouver. Ce sont des hommes d'une très grande probité professionnelle; ce sont des hommes qui enseignent dans les universités.

Les porte-parole de l'Association médicale me disent qu'il est contraire à l'éthique de la profession de s'associer à un chiropraticien pour le traitement d'un malade ou de lui envoyer des malades. Ce chiffre de 83.6 p. 100 m'étonne passablement et, à mon avis, il faudrait le scruter de très près avant de l'accepter.